

## PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 3 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 3 mars 2014 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

Excusé : Daniel CASASSUS (pouvoir donné à Dominique LE GOFF)

Retardé : Dominique LE GOFF

Secrétaire de séance : Patricia THERY

-----

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

### **1) Convention retraite CNRACL du Centre de Gestion du Rhône**

Une convention lie la commune au centre de gestion du Rhône qui aide et participe à la confection des dossiers de demande de retraite du personnel communal. Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans, avec une mise à jour de la tarification pour cette prestation.

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour renouveler cette convention.

➤ *Au Vote : 12 voix pour*

### **2) Subventions 2014**

La Commission des Finances s'est réunie le 27 février dernier pour étudier les demandes de subventions. Il s'avère que des associations ont formulé une demande, d'autres n'ont pas encore répondu.

Il est rappelé :

- qu'une date limite de dépôt avait été fixée au 28 février pour les demandes 2014,
- que la demande doit être écrite et motivée,
- que le n° de SIRET est obligatoire.
- qu'il est souhaité que les demandes soient chiffrées.

Ci-dessous, l'état des demandes au 27/02/2014 :

| Associations  | N° RNA Association | N° SIRET          | demande |
|---|--------------------|-------------------|---------|
| ADELCA  |                    | 429 673 874 00013 | oui     |
| ADELCA  |                    | 429 673 874 00013 | oui     |
| ADMR du Cœur des Pierres Dorées                           |                    |                   | non     |
| ADR - CATM de Jarnioux (Combattant Algérie Tunisie Maroc) |                    |                   | non     |
| Amicale des personnes âgées Résidence Jean Borel          |                    |                   | oui     |
| A l'Ombre du Chêne (AOC)                                  | W692003363         | 793 449 950 00013 | oui     |
| Association des Jeunes de Jarnioux (AJJ)                  | W692000553         | 794 736 959 00014 | non     |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat                     |                    |                   | oui     |
| Club Soleil d'Automne                                     |                    | 797 709 896 00014 | oui     |
| Docteur Clown   |                    |                   | non     |
| Inter Classe des Conscrits de Jarnioux (ICCJ)             | W692003375         | 794 024 091 00017 | oui     |
| Compagnie des Loisirs                                     | W692001051         | 484 006 333 00013 | oui     |
| Licence IV  | W692000259         |                   | non     |
| Restaurants du Cœur                                       |                    |                   | oui     |
| Société de Chasse   |                    |                   | non     |
| Sou des Ecoles de Jarnioux                                | W692000465         | 329 769 418 00016 | oui     |
| Sou des Ecoles de Jarnioux                                | W692000465         | 329 769 418 00016 | oui     |
| Cantine scolaire  |                    | 424 221 778 00014 | non     |
| L'Ombre des Mots  | W692005028         | 793 568 544 00019 | oui     |
| Association PHOTODLARUE                                   | W692004643         |                   | non     |
| Univers Magique (Carmélo IORIO)                           | W692002452         | /                 | non     |
| Amicale du Val de l'Ombre (Sapeurs Pompiers)              | W692000519         | /                 | non     |

Etant donné que le budget 2014 ne sera voté qu'en avril prochain, il est décidé de laisser un délai d'un mois aux associations qui n'ont pas encore déposé leur demande, soit jusqu'au 31 mars 2014. Passé ce délai, aucune demande ne sera étudiée.

**20 H 50 : Arrivée de Dominique LE GOFF – Présents : 13 - Votants : 14**

### **3) Approbation du compte administratif 2013**

Il s'agit de l'ensemble des opérations réalisées en 2013.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 334 096,61 €  
Recettes : 412 325,63 €  
Soit un excédent de 78 229,02 €

Résultat de clôture fonctionnement pour 2013 :

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| excédent 2013                       | 78 229,02 €          |
| résultat clôture 2012               | +79 125,62 €         |
| part 2013 affectée à investissement | -28 154,35 €         |
| <b>résultat clôture 2013</b>        | <b>+129 200,29 €</b> |

## INVESTISSEMENT

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Dépenses            | 72 760,43 €  |
| Recettes            | 102 427,07 € |
| Soit un excédent de | 29 666,64 €  |

Résultats de clôture investissement pour 2013 :

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| excédent 2013         | 29 666,64 €  |
| résultat clôture 2012 | -34 101,35 € |
| résultat clôture 2013 | -4 434,71 €  |

### **Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2013 de + 124 765,58 €**

(Fonctionnement 129 200,29 € – Investissement 4 434,71 €)

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Monsieur Yves DE CHALENDAR, en sa qualité de doyen, préside la séance et met au vote l'adoption du compte administratif 2013 du budget communal.

➤ *Adopté à l'unanimité : 13 voix pour*

- Retour de Monsieur le Maire qui préside à nouveau.

#### **4) Approbation du compte de gestion 2013**

Il s'agit d'approuver le document comptable produit par la trésorerie. Il est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion.

➤ *Adopté à l'unanimité : 14 voix pour*

#### **5) Fiscalisation**

En 2013, la fiscalisation totale était de 37 074,52 € (34 830,79 € pour le SYDER et 2 243,73 € pour le SIVU)

Pour l'exercice 2014, le montant total des charges dues au SYDER est de 28 956,07 € et la participation totale de Jarnioux au SIVU est de 11 462,28 €.

Monsieur le Maire fait une proposition que le prochain conseil municipal aura à étudier à savoir :

- maintien de la fiscalisation totale à 37 075 €
- fiscalisation de la totalité du SYDER soit 28 956,07 €
- fiscalisation du SIVU à hauteur de 8 118,93 € et inscription au budget des 3 343,35 € restants.

## **6) Tableau de classement de la voirie communale**

\*Communication du rapport du commissaire enquêteur

\*Nouveau tableau de classement

L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 21 février 2014 et Monsieur Gérard GIRIN, commissaire-enquêteur a remis son rapport dans lequel figurent quelques remarques, sans aucune incidence sur les conclusions favorables au classement de nouvelles voiries communales.

Aucune observation n'ayant été consignée sur le registre mis à disposition du public, le nouveau tableau de classement des voiries communales peut donc être approuvé sous réserve :

- que les actes notariés correspondants soient signés chez le notaire et
- que la commune de Ville sur Jarnioux prenne une délibération en ce sens pour les voies limitrophes.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il approuve le nouveau tableau de classement des voies communales, qui deviendra définitif dès que les conditions énoncées ci-dessus seront réalisées.

➤ *Adopté à l'unanimité : 14 voix pour*

## **7) Investissements**

\*Bornes incendie

Les poteaux d'incendie sont de la compétence de la commune. Actuellement, des travaux de réfection du réseau d'eau potable sont réalisés dans le secteur de Bernigat ; il serait intéressant d'en profiter pour remplacer le poteau d'incendie existant qui est ancien.

En êtes-vous d'accord ?

➤ *Adopté à l'unanimité : 14 voix pour*

Le SDIS a adressé un compte rendu de visite des points d'eau incendie et attire l'attention de la commune sur la nécessité de numéroter les poteaux d'incendie afin de faciliter le repérage sur plan. C'est un chantier que le prochain conseil devra mener.

\*Salle des fêtes – Programmation chauffage

Lors d'une réunion relative à la réforme des rythmes scolaires, a été évoquée l'éventualité d'utiliser plus fréquemment la salle des fêtes et la commune a demandé de chiffrer la programmation anticipée du chauffage de cette salle. Le devis s'élève à 1 480 € HT.

## **8) BOUYGUES TELECOM – Abonnement téléphone mobile**

Bouygues nous réclame la somme de 167,27 € pour l'abonnement correspondant au téléphone mobile du cantonnier, alors que la ligne est régulièrement coupée.

Etant donné que cette dépense n'est pas justifiée notamment pour une absence de service fait, il conviendrait d'intenter une action contre BOUYGUES pour « service non fait ».

Etes-vous d'accord pour cette solution ?

➤ *Adopté à l'unanimité : 14 voix pour*

## **9) Organisation du bureau de vote pour les élections municipales**

Un planning est à compléter pour la tenue du bureau de vote entre 8 h et 18 H.

### **Informations diverses**

- ✓ L'Association « L'Ombre des Mots » organise une réunion publique d'information le 14 mars prochain à 20 H à la Maison des Associations. L'ensemble du conseil municipal y est invité.
- ✓ Eliane PERROTI propose d'aménager l'entrée du cimetière avec de nouvelles plantations. Un devis a été chiffré pour un montant de 1 243 € HT. Cette proposition pourra être étudiée lors d'un prochain conseil municipal.
- ✓ Fabrice PLANEL signale que la vitre du bureau de tabac est fissurée, ceci est vraisemblablement dû aux vibrations du cadre. Il faudra envisager la réparation.
- ✓ Dominique LE GOFF se rendra à une réunion pour la nouvelle saison du « Rosé Nuits d'Eté » le 4 mars prochain à Anse.

Fin de la séance à 22 h 10